

pontault-combault.fr -  Cpontaultcombault



DOSSIER DE PRESSE

Conseil municipal

Lundi 11 février 2019

*Ensemble,
soyons fiers de Pontault-Combault*

Contact presse: Julie Sapateiro
Directrice de cabinet
jsapateiro@pontault-combault.fr - 06.34.69.04.32

SOMMAIRE

- 1- Le rapport égalité femmes-hommes
- 2- Le rapport d'orientation budgétaire
- 3- Modalités de fonctionnement de la commission d'indemnisation des commerçants
- 4- Le plan local d'urbanisme
- 5- Le droit de préemption des commerces
- 6- L'équipement renforcé de la police municipale
- 7- Les mesures de responsabilisation dans les établissements du secondaire

A venir...

Rapport égalité femmes – hommes (note n°1)

Que dit la loi ? La loi du 4 août 2014 instaure l'obligation pour les collectivités de plus de 20 000 habitants de présenter un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre femmes et hommes afin de favoriser et promouvoir l'égalité des sexes.

Un volet interne

4 axes d'actions :

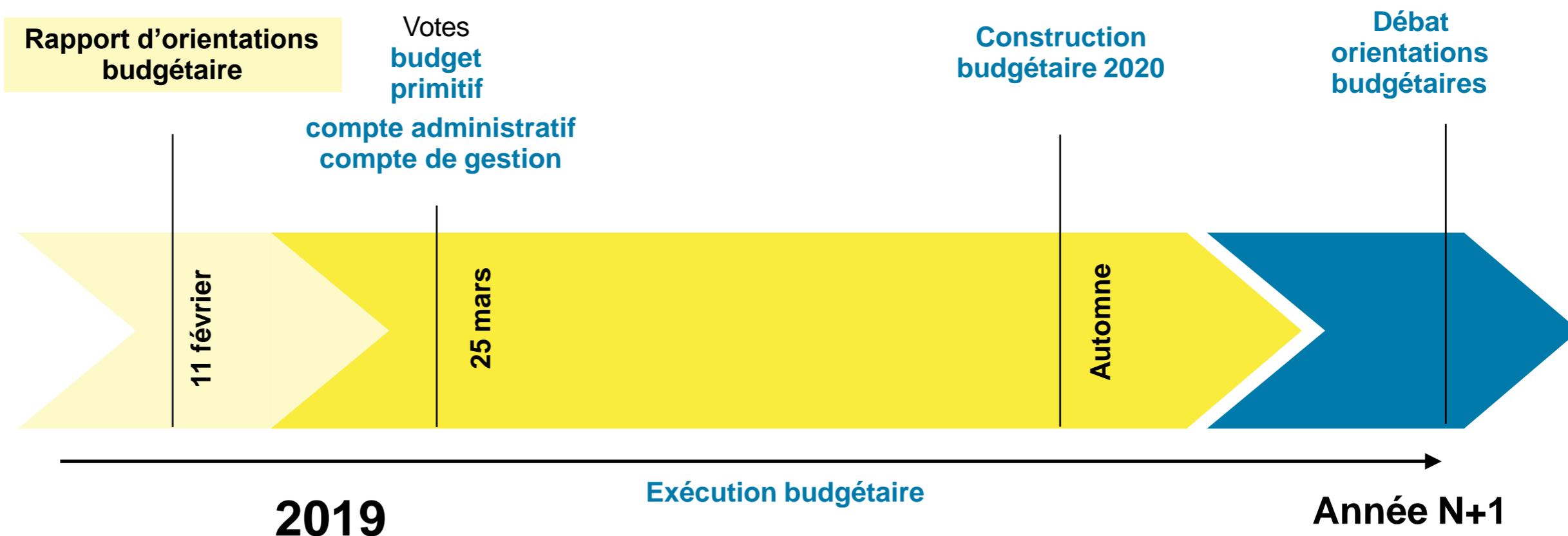
- Favoriser la mixité des secteurs
- Lutter contre les inégalités salariales
- Assurer l'égalité dans l'évolution de carrière
- Lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel

Un volet territorial

4 axes d'actions :

- Favoriser la mixité d'accès aux activités culturelles et sportives
- Sensibiliser et promouvoir l'égalité en direction des scolaires
- Agir contre les violences faites aux femmes
- Favoriser l'appropriation de l'espace public par les femmes

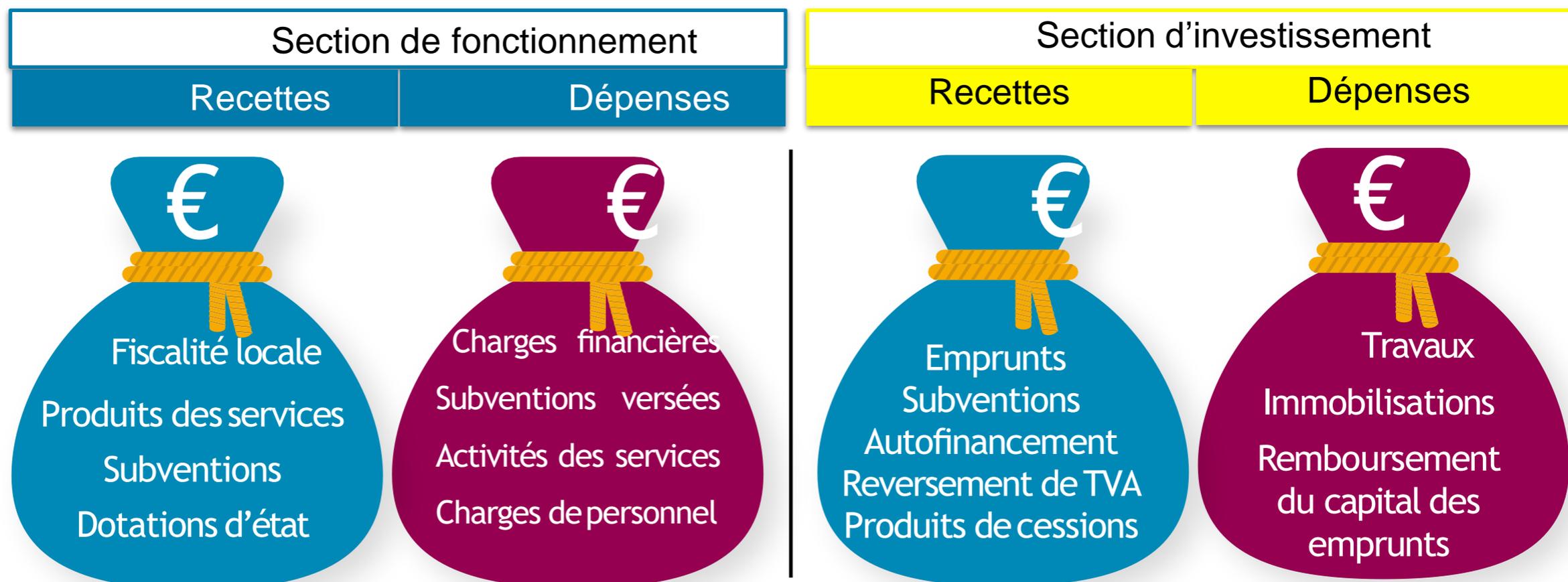
Mieux comprendre le cycle budgétaire d'une collectivité



Dans le cadre de la loi NOTRe, le **Rapport d'Orientations Budgétaires** (ex DOB) se conclut désormais par un vote des élus. Il doit leur permettre de se prononcer sur les éléments financiers connus au moment de la construction du budget primitif et sur les objectifs et les moyens dont elle se dote pour les atteindre.

Le budget primitif voté le 25 mars prochain et soumis à modifications selon les échanges au ROB sera donc la traduction du choix des élus et présentera précisément les actions qui seront menées en 2019.

Mieux comprendre la construction budgétaire



Un budget doit être équilibré : les recettes doivent être égales aux dépenses.

Un budget doit être sincère : les dépenses ne doivent pas être sous-estimées et les recettes ne doivent pas être surestimées.

Le contexte économique national : incidences de la loi de finances

Les indicateurs économiques nationaux 2018

- Taux de croissance du PIB évaluée: **+1,5%**
- Déficit public: **76 milliards d'€**

La loi de finances : Ses incidences

- ➔ L'Etat va poursuivre sa politique de maîtrise des dépenses publiques. Ainsi, il demande aux collectivités de réaliser **13 milliards d'économies d'ici 2022**, dont 40% seront supportés par les municipalités
- ➔ Déploiement de la 2^e phase de baisse de la taxe d'habitation : 65% des contribuables cette année / Objectif 80% en 2020
- ➔ Maintien global de la DGF avec écrêtements en hausse pour les communes
- ➔ Une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour les locaux d'habitation (2,2%)

Le contexte local : les facteurs clés de la construction budgétaire**En 2018****- 666 000 €** Sortie du FSRIF**- 3 %**
des recettes de fonctionnementRecettes non fiscales
- 3,5%**- 2,3 %**
de dépenses de fonctionnement**2 enjeux principaux :**

- ➔ Baisse des dépenses de fonctionnement
- ➔ Maintien du niveau de subventions aux associations

Retour sur l'année 2018 : chiffres et investissements

- **Bâtiments scolaires, petite enfance = 1,9 M€**
Travaux école Marginéa
Extension du restaurant scolaire Rostand
- **Equipements culturels = 2,2M€**
MJC
- **Equipements sportifs = 1,3M€**
Terrain de rugby synthétique
- **Eclairage public = 310 000€**
- **Voiries et cadre de vie = 3,7M€**



Les enjeux pour 2019

La ville de Pontault-Combault met en place une stratégie financière ambitieuse qui concilie réalisation des projets et pérennisation de la santé financière de la commune.

Une construction budgétaire autour de 5 orientations majeures

- 1- Poursuivre la baisse du taux de la taxe d'habitation
- 2- Maintien du niveau d'autofinancement
- 3- Rationalisation des dépenses de fonctionnement
- 4- Assurer un programme d'investissements ambitieux
- 5- Maintenir des services publics de qualité

Quelques éléments clés du budget 2019

En 2019

Maintien des subventions aux associations

- 1 %

du taux municipal de la
taxe d'habitation

Recettes non fiscales (DGF / Dotation
nationale de péréquation)

- 200 000€

18 M€

dont 16M€ de ressources
propres

Baisse de l'endettement

En 2019, Pontault-Combault investit pour ...

1. Pontault-Combault investit pour **la voirie = 8M€**
2. Pontault-Combault investit pour **l'éducation, la petite enfance, la jeunesse = 1,9M€**
3. Pontault-Combault investit pour l'entretien des **bâtiments municipaux = 692 000€**
4. Pontault-Combault investit pour **le sport = 423 000€**
5. Pontault-Combault investit pour **l'éclairage public = 330 000**
6. Pontault-Combault investit pour **la culture (MJC) = 300 000€**

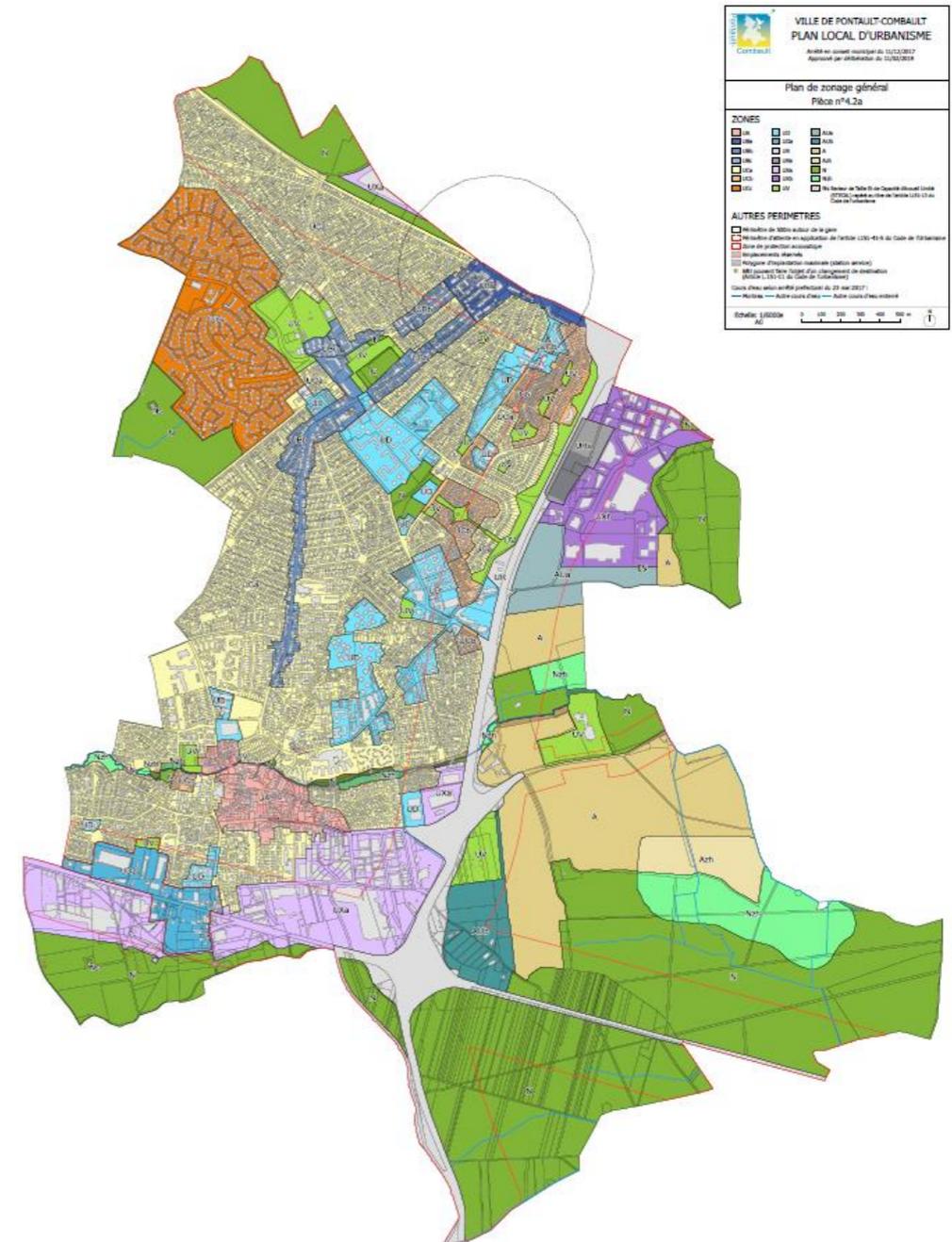


Les projets d'investissements 2019 seront précisés lors du vote du budget, au conseil communautaire du 25 mars prochain.

Le plan local d'urbanisme (note n°9)

Les orientations du PLU:

- Préserver les zones pavillonnaires
- Maîtriser la densification des pôles de centralité : gare, mairie, vieux Pontault
- Aménager de nouveaux équipements publics pour répondre aux attentes des habitants
- Veiller à la cohérence du patrimoine architectural et paysager
- Préserver les milieux naturels



Le plan local d'urbanisme (note n°9)

Un temps majeur de concertation citoyenne

En 2015

- 3 réunions publiques
- 2 ateliers participatifs
- 2 réunions avec des **représentations associatifs** (Safer, Renard)

En 2016

- Débat sur les orientations générales du **Plan d'aménagement développement durable** :
Conseil municipal du 11 décembre 2016

En 2017

- **Bilan de la concertation** et arrêt du projet de révision du PLU : CM du 11 décembre 2017

En 2018

- Transmission pour avis du PLU aux **personnes publiques associées** : de janvier à mars 2018
- **Enquête publique** : permanences et suspension d'avril à novembre 2018
- **Avis favorable de la commissaire enquêtrice** : décembre 2018

Approbation du PLU : Conseil municipal du 11 février 2019

Modalités de fonctionnement de la commission d'indemnisation des commerçants (note n°9)

Contexte: Suite aux travaux de réfection de l'Avenue de la République menés par l'agglomération Paris-Vallée de la Marne, le SMAEP et la ville, la municipalité a souhaité accompagner les commerçants de cette artère historique par le biais d'une commission d'indemnisation amiable afin de minimiser les nuisances subies sur les activités commerciales.

Réunion publique de présentation de la commission :
vendredi 22 février 2019 à 10h

Planning

Date limite de dépôt des dossiers : 5 avril 2019

1^{ère} commission : 17 mai 2019

Validation en conseil municipal des 1ers dossiers acceptés : 1^{er} juillet 2019

Droit de préemption des commerces (note n°14)

Que dit la loi ? La loi du 2 août 2005 en faveur des PME ouvre la possibilité aux communes d'exercer un droit de préemption lors de la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux et des terrains faisant l'objet de projet d'aménagement commercial.

Notre volonté politique

Dans une démarche de développement et de préservation de notre commerce de proximité, la ville de Pontault-Combault entend **favoriser l'implantation des activités qui font la vitalité des centre-villes** (boulangerie, charcuterie, bar-tabac).

3 secteurs géographiques :

- Gare
- Hôtel de Ville
- Vieux Pontault-Combault

Equipement de la police municipale (note n°18)

Que dit la loi ? *En vertu de l'article L. 2212-2 du Code général des Collectivités territoriales, la police municipale a pour objet d'assurer la sûreté publique, la sécurité et la salubrité publique.*

Le constat : Les policiers municipaux sont souvent des primo-intervenants et exposés à des risques croissants, notamment liés aux difficultés à distinguer un policier municipal d'un policier national (uniforme et titre identiques) sur le terrain.

Notre choix politique

Doté d'un pouvoir de police propre, le maire a pris la décision d'équiper les agents de police municipale de la ville **d'arme de poing**, prévue par la législation. Cette décision répond à un impératif d'adaptation aux réalités de terrain et de protection des policiers municipaux dans leur mission étendue.

- Une décision **circonsrite et encadrée**
- Des agents de police municipale **formés régulièrement**

Les mesures de responsabilisation dans les établissements scolaires du 2nd degré (note n°19)

Le constat : Les sanctions punitives infligées aux élèves (exclusion temporaire ou définitive) s'avèrent souvent **contre-productives** et conduisent à des phénomènes de **déscolarisation** et de basculement vers la **délinquance**.

Notre volonté politique

Cadré par l'Education nationale, les mesures de responsabilisation visent à encourager l'élève à s'inscrire dans une **démarche constructive** permettant la compréhension de la portée de ses actes. Elles poursuivent les objectifs suivants : **éviter le décrochage, responsabiliser l'élève par l'apprentissage de la citoyenneté et impliquer la famille dans le processus éducatif.**

Modalités du dispositif : Participation à des activités de solidarité, culturelles, de formation ou à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives. Durée de 20h maximum, en dehors des heures d'enseignement. Convention de partenariat avec les collèges et le lycée de la ville.

A venir ...

- **Jeudi 14 février à 15h, Salle Jacques Brel**
Thé dansant de la Saint-Valentin, organisé gratuitement par la municipalité
- **Samedi 16 février de 9h à 11h, Espace Roger-Boisramé**
P'tit dej' citoyen
- **Dimanche 17 février de 14h à 18h, Salle Jacques Brel**
« Pontault Rise Up Competition »
- **Mercredi 6 mars à 18h, parc de l'Hôtel de Ville**
Commémoration pour la Journée des justes parmi les nations
- **Du 11 au 16 mars : Semaine des droits des femmes**
- **Samedi 15 mars à 19h, aux Passerelles** : Ouverture des inscriptions à la course La Pontelloise 2019, avant le spectacle « Croque la Pomme » de Caroline Vigneaux (complet)
- **Jeudi 21 mars à 15h, Salle Jacques Brel**
Thé dansant du printemps
- **Lundi 25 mars à 18h30, Salle Madame sans-gêne**
1^{ère} Séance plénière du Conseil municipal des enfants

Lundi 25 mars à 20h, Salle Madame sans-gêne
Conseil municipal : vote du Budget 2019